

Bruxelles, le 22 mai 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0157(NLE)

9625/23
ADD 1

UD 112
ENFOCUSTOM 59
ECOFIN 456
FISC 97
MI 435
COMER 60
TRANS 196

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	17 mai 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2023) 259 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 en ce qui concerne l'introduction d'un traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance de biens et le règlement (CE) n° 1186/2009 en ce qui concerne la suppression du seuil de franchise douanière

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2023) 259 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2023) 259 final - ANNEXE



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17.5.2023
COM(2023) 259 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de règlement du Conseil

modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 en ce qui concerne l'introduction d'un traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance de biens et le règlement (CE) n° 1186/2009 en ce qui concerne la suppression du seuil de franchise douanière

ANNEXE

- (a) À l'annexe I [du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil], Sommaire, le point suivant est inséré:

«G. TRAITEMENT TARIFAIRE SIMPLIFIÉ POUR LES VENTES À DISTANCE»

- (b) À l'annexe I [du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil], Première partie, Titre II, le point G suivant est inséré:

«G. Traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance

Le traitement tarifaire simplifié pour les ventes à distance repose sur un système à cinq catégories. Chaque catégorie comprend un taux de droit et une référence aux chapitres correspondants de l'annexe I, Deuxième partie, [du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil] auxquels s'applique le taux de droit concerné.

Catégorie A: 0 % ad valorem

Chapitre	Désignation des marchandises
14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs
26	Minerais, scories et cendres
47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts)
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
49	Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans
80	Étain et ouvrages en étain
97	Objets d'art, de collection ou d'antiquité

Catégorie B: 5 % ad valorem

Chapitre	Désignation des marchandises
05	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
25	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, "cires pour l'art dentaire" et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre
43	Pelleteries et fourrures; pelleteries factices
45	Liège et ouvrages en liège
46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie
66	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties
67	Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles ouvrages en cheveux
68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières

	analogues
71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier
75	Nickel et ouvrages en nickel
78	Plomb et ouvrages en plomb
79	Zinc et ouvrages en zinc
82	Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs
83	Ouvrages divers en métaux communs
84	Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils
85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils
86	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communications
89	Navigation maritime ou fluviale
90	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; parties et accessoires de ces instruments ou appareils
91	Horlogerie
92	Instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments
94	Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; luminaires et appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées
95	Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires

Catégorie C: 8 % ad valorem

Chapitre	Désignation des marchandises
28	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes
29	Produits chimiques organiques
30	Produits pharmaceutiques
31	Engrais
32	Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres
33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette

	préparés et préparations cosmétiques
36	Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages pyrophoriques; matières inflammables
37	Produits photographiques ou cinématographiques
38	Produits divers des industries chimiques
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs
44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois
50	Soie
51	Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin
52	Coton
53	Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier;
54	Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles
55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues
56	Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie
57	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles
58	Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies
59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles
60	Étoffes de bonneterie
65	Coiffures et parties de coiffures
69	Produits céramiques
72	Fonte, fer et acier
74	Cuivre et ouvrages en cuivre
76	Aluminium et ouvrages en aluminium
81	Autres métaux communs; cermets ouvrages en ces matières
88	Navigation aérienne ou spatiale
96	Ouvrages divers

Catégorie D: 12 % ad valorem

Chapitre	Désignation des marchandises
6	Plantes vivantes et produits de la floriculture
12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages
18	Cacao et ses préparations
35	Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculs modifiés; colles; enzymes
42	Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux

61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie
62	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie
63	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons
87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires

Catégorie E: 17 % ad valorem

Chapitre	Désignation des marchandises
1	Animaux vivants
2	Viandes et abats comestibles
3	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
4	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
7	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
8	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
9	Café, thé, maté et épices
10	Céréales
11	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux
15	Graisses et huiles animales, végétales ou d'origine microbienne et produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale
16	Préparations de viande, de poissons, de crustacés, de mollusques, d'autres invertébrés aquatiques ou d'insectes
17	Sucres et sucreries
19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries
20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes
21	Préparations alimentaires diverses
22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres
23	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués; produits, contenant ou non de la nicotine, destinés à une inhalation sans combustion; autres produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain
64	Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets
70	Verre et ouvrages en verre

»